

DESTINATAIRE

Monsieur LAGRAVE Dominique
230 Rue de Couleyre
33210 PREIGNAC

DP0333372600024

Déposée le 27/04/2026

Par :	Monsieur LAGRAVE Dominique
Demeurant à :	230 Rue de Couleyre 33210 PREIGNAC
Pour :	pose climatiseur réversible façade latérale
Surface de plancher créée :	0 m²
Destination :	Habitation
Sur un terrain sis à :	230 Rue de Couleyre 33210 PREIGNAC
Cadastré :	0B-1372
Superficie :	848 m²

DECISION DE NON-OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE
Au nom de la commune par le Maire

Le Maire,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan de Prévention du Risque Inondation - Garonne - Secteurs de Rions à Toulonne et de Virelade à Le Tourne approuvé par arrêté préfectoral en date du 17/12/2001 et révisé le 23/05/2014,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 17/05/2017,

Vu la délibération du conseil communautaire prescrivant l'élaboration du PLUI en date du 28/06/2017, complétée par la délibération modificative du 26/09/2018,

Vu la délibération du conseil communautaire portant débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du PLUI en date du 07/07/2021,

DECIDE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non-opposition sous réserve du respect des prescriptions particulières mentionnées ci-dessous.

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : AFFICHAGE RÉCÉPISSÉ DE DEPOT

Le récépissé de dépôt remis est affiché en mairie le 27/04/2026.

Fait à PREIGNAC,
Le 30/04/2026
Le Maire,



Thomas FILLIATRE

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans le département dans les conditions prévues aux articles L 2131-1 et L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.